



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 16 décembre 2020

## OBJET :

DE-20-12-1-06) CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE VINCENNES ET LE SIVU SUITE A LA DIVISION DE LA PARCELLE H21

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20201216-lmc1H7926H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020  
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de division de la parcelle H21 établi le 21 octobre 2019 en vue de répartir la surface en trois lots dont deux seront dédiés à des opérations portées par la Commune de Vincennes ;

Considérant la nécessité qui en découle d'organiser les modalités de la contribution de la Commune de Vincennes au financement d'une partie de l'opération d'acquisition de la parcelle H21 ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 07 décembre 2020,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention financière entre la Commune de Vincennes et le SIVU suite à la division de la parcelle H21.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Conseiller Municipal en charge des finances à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*